



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, tenue le **lundi 4 avril 2022 à 20 h 50**, à la salle de l'Église évangélique Baptiste de Saint-Hyacinthe, sise au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

Sont présents : Monsieur Yves Chapdelaine, conseiller
Madame Christine Gougeon, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Daniel Choquette, conseiller
Monsieur Patrick Vizien, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente : Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÈGLEMENT NUMÉRO 22-553 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-370 — TRIPLEX DANS LES ZONES 105 ET 106 — AVIS DE MOTION
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-04-89

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le cadre de la consultation publique tenue ce jour portant sur la réglementation de zonage dans les zones 105 et 106 de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine demande la tenue d'une séance extraordinaire, ce lundi 4 avril 2022, en présentiel et en présence du public.

Tous les membres du conseil sont présents et ils renoncent à ce qu'un avis de convocation leur soit transmis. Tous sont d'accord avec la tenue de cette séance extraordinaire. La séance extraordinaire est enregistrée et sera diffusée sur la page Facebook de la Municipalité par le biais de la plateforme ZOOM. Chaque personne s'identifie individuellement. Assiste également à la séance la directrice générale, greffière-trésorière.

La mairesse, madame Ginette Gauvin, déclare la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine du 4 avril 2022 ouverte à 20 h 50. La directrice générale, greffière-trésorière demande aux élus s'ils renoncent tous à l'avis de convocation et s'ils sont tous d'accord avec la tenue de cette séance extraordinaire où le seul sujet sera :

Règlement numéro 22-553 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 — Triplex dans les zones 105 et 106 — Avis de motion.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Daniel Choquette
APPUYÉ DE : Monsieur Patrick Vizien
et résolu à l'unanimité :



DE RENONCER à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

DE CONFIRMER la volonté du conseil de tenir ladite séance extraordinaire.

DE DÉCRÉTER l'ouverture de la séance extraordinaire à 20 h 50.

2022-04-90

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yves Chapdelaine

APPUYÉ DE : Madame Christine Gougeon

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

3. RÈGLEMENT NUMÉRO 22-553 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-370 — TRIPLEX DANS LES ZONES 105 ET 106 — AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Daniel Choquette, conseiller, à l'effet que lui-même ou un autre membre du conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine séance le projet de Règlement numéro 22-553 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 - Triplex dans les zones 105 et 106.

Le projet de règlement sera déposé après que les membres du conseil auront pris position sur son contenu.

2022-04-91

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'épuisement de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier

APPUYÉ DE : Monsieur Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance extraordinaire du 4 avril 2022 à 20 h 53.

Madame Ginette Gauvin, mairesse

Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

Nous soussignés reconnaissons avoir renoncé à l'avis de convocation et être d'accord avec la tenue, et ce, sans préavis de cette séance extraordinaire.

En foi de quoi, nous avons signé à Sainte-Marie-Madeleine, le 4 avril 2022.

Monsieur Yves Chapdelaine, conseiller

Madame Christine Gougeon, conseillère

Monsieur René Poirier, conseiller

Monsieur Daniel Choquette, conseiller

Monsieur Patrick Vizien, conseiller

Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Madame Ginette Gauvin, mairesse